

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS327

présenté par

Mme Dogor-Such, M. de Lépinau, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Pollet et  
M. Bentz

-----

### ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , sans pression extérieure susceptible d'être poursuivie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est permet de s'assurer que le patient ne subira un abus de faiblesse et prendra  
réellement sa décision de façon indépendante.